

V10.11.22	INDICATEURS GENERIQUE Objectifs	Socle minimal	Ambitieux	Très ambitieux
Une implantation adaptée au contexte	Engendrer une diversité architecturale à travers une variation de hauteurs et de volumétries	1 La morphologie des ilots est variée grâce à un jeu de hauteurs et/ou de volumétries différentes	Développer des typologies de bâtiments intermédiaires sur certaines parties du projet (h max R+3/ R+4)	En lien avec une localisation ou une programmation atypique, développement de volumes originaux marqueurs du territoire
	Développer des ilots protégés	2 Les cœurs d'ilots ou patios sont protégés du vent et largement plantés pour créer des îlots de fraîcheur.	Développement d'ouvertures sur le cœur d'ilot par des failles toute hauteur de 15m minimum de largeur	Développement d'interruption bâties supérieures à 15m de largeur/ Mise en place de système de pilotis en RDC
	Diminuer l'épaisseur des bâtiments	3 L'épaisseur des bâtiments tendra à être réduite de façon à favoriser l'éclairage direct des locaux et leur multi- orientation. <b>Epaisseur maximale à fixer suivant la programmation</b>	Pour les programmes compatibles, développement de bâtiments de 13,5m de profondeur (et 2,7m de hauteur libre sous plafond), afin de permettre la réversibilité en logement.	
	Assurer la diversité et la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale	4 A partir de 10 000m2 de SDP, intervention à minima d'un architecte par bâtiment assurant un suivi type mission complète ou à minima une mission de conception, réalisation, conformité architecturale, suivi post livraison jusqu'au parfait achèvement et en introduisant de jeunes équipes. Un concours de MOE rémunéré sur esquisse est mis en place dès que le programme ou les programmes sur le lot dépassent 15.000m² SDP	Les architectes assurent une mission complète	Mise en place de concours de MOE rémunéré sur esquisse en dessous de 15,000m2 de SDP
	S'appuyer sur l'existant comme point d'ancrage de la conception	5 Le patrimoine ordinaire ou remarquable (échelle territoriale, de voisinage et de l'ilot) est mis en valeur et préservé (bâti, végétal, programmation...) afin de développer des programmes atypiques/intégrés au patrimoine existant. Les points de vue sur le grand paysage sont étudiés et présentés.  La biodiversité locale est consolidée autant que possible et la compensation à valeur égale est favorisée en cas de destruction	Faire appel à un architecte du patrimoine	
Une architecture climatique méditerranéenne	Favoriser l'autonomie lumineuse des locaux	6 L'apport de lumière naturelle contribue en grande partie au confort des espaces de travail et des lieux de vie. Afin de garantir celui-ci, un calcul d'autonomie en lumière naturelle est attendu.  <b>Objectif à définir suivant la programmation</b>		
	Se protéger et utiliser le soleil et le vent	7 Des protections solaires extérieures sont systématiquement développées sur les façades ensoleillées, elles : - permettent de se protéger de façon mesurée du soleil et du vent (aération, occultation et luminosité) en ayant recours aux dispositifs méditerranéens (persiennes, volets à oscillation, moucharabieh, stores...) - contribuent à l'animation des façades (matières, couleurs, mouvement) - Aucun matériau issu de la pétrochimie n'est utilisé	Les volets roulants traditionnels ne sont pas utilisés  Développement de dispositifs de protection au vent permettant la ventilation naturelle en été	Développement de dispositifs utilisant la végétation pour protéger les ouvertures et les façades
	Développer une architecture méditerranéenne orientée et implantée en cohérence avec le climat	8 Les enveloppes sont épaisses, protectrices, composées de façades adaptées aux orientations, capables de générer de l'inertie, de s'ouvrir et d'amplifier les jeux d'ombre et lumière misant sur la simplicité des dispositifs architecturaux méditerranéens. Toute façade rideau est traitée dans ce sens	Les enveloppes permettent de générer de multiples interactions avec l'extérieur: ouvertures, prolongements	
	Concevoir une enveloppe performante pour le bâtiment	9 Le BBIO respecte l'objectif de la RE2020	En moyenne, à l'échelle de l'ilot, le niveau BBIO atteint est le niveau BBIO max -10% (Etude RE2020)	En moyenne, à l'échelle de l'ilot, le niveau BBIO atteint est le niveau BBIO max -15% (Etude RE2020)
Un socle résistant, évolutif et vivant	Rendre évolutifs tous les RDC donnant sur espace public	10 Hors locaux techniques, la grande majorité des RDC sur espaces publics sont pensés de façon à pouvoir être évolutifs : trame structurelle libre, optimisation des ouvertures en façade et des cloisonnements, 1 gaine technique est prévue tous les 100m2	Tous les RDC sont évolutifs	Développement de socles ouverts sous pilotis
	Concevoir des espaces adaptés aux activités et commerces envisagés	11 Le dimensionnement des locaux permet l'intégration des activités et commerces réalisé en lien avec la stratégie générale d'activation des RDC développée par l'EPA.	Les locaux d'activités développent des transparences vers le cœur d'ilot / Des activités développées dans le cadre de la démarche d'urbanisme transitoire MOVE sont relogées en RDC des bâtiments	Mise en place d'activités ou commerces atypiques / développant des interactions avec les habitants, avec le cœur d'ilot...
	Animer les RDC sur espaces publics	12 Les RDC donnant sur espaces publics sont conçus pour animer ces derniers: ouvertures et transparence privilégiées des façades, lisibilité, luminosité et générosité des halls d'accès, organisation des locaux intérieurs en fonction de la qualité des espaces publics attenants, locaux collectifs privilégiés  Les fonctions nécessitant la protection de l'intimité situées de plain-pied sur espace public (logements) sont mis à distance: front garden et/ou rehausse du plancher du logement de 1m minimum (allège sur espace public à minimum 1,8m au dessus du TN).	Les accès principaux se font par des halls en double hauteur - largeur: 4,5m ou halls traversant - largeur minimale de 4,5m - objectif: Visibilité du cœur d'ilot depuis l'espace public	Un dispositif d'atrium, de cour intérieure... est mis en place
	Assurer des transparences vers le cœur d'ilot	13 Des transparences sont développées vers le cœur d'ilot depuis l'espace public (hall traversant, faille, grille et portillon toute hauteur accessible depuis l'espace public...)	Les accès principaux se font par des porches en double hauteur - largeur : 4,5m, ou halls traversant - largeur minimale de 4,5m - objectif : Visibilité du cœur d'ilot depuis l'espace public	

Un socle résilient, évolutif et vivant	Encourager les modes doux	14	<p>Les stationnements vélo sont pratiques et confortables (accès aisé depuis l'espace public). Ils seront autant que possible situés en RDC et éclairés naturellement.</p> <p>En complément des locaux vélos répondant aux exigences du PLUi, il est demandé la mise en place de stationnements vélos à l'extérieur du bâtiment, facilement accessibles aux visiteurs.</p> <p>Ces stationnements représentent environ 10% du nombre de places de stationnement intérieur induites par les exigences du PLUi. (une place de vélo correspondant à 2,8m<sup>2</sup>) : <b>ce pourcentage reste toutefois à préciser suivant la programmation.</b></p> <p>Le plan de fonctionnement des locaux vélo et des stationnements extérieurs est à fournir.</p>	<p>Les locaux vélo sont situés en RDC et éclairés naturellement</p> <p>En complément des locaux vélos répondant aux exigences du PLUi, il est demandé la mise en place de stationnements vélos à l'extérieur du bâtiment. Ces stationnements représentent environ 30% du nombre de places de stationnement intérieur induites par les exigences du PLUi. (une place de vélo correspondant à 2,8m<sup>2</sup>) : <b>ce pourcentage reste toutefois à préciser suivant la programmation.</b></p> <p>Des équipements et services alternatifs à la voiture individuelle classique, qui permettent de réduire les émissions carbone liées aux transports sont mis en place (station d'autopartage, places réservées au covoiturage,...)</p>	<p>Des systèmes d'optimisation du nombre de places de stationnement vélo sont mis en place/ Un atelier de réparation est partagé pour les usagers/ Mise en place d'un service de mobilité</p> <p>Le nombre de places de stationnement vélos est conforme aux prescriptions du PLUi en matière de logements afin de permettre la réversibilité du bâtiment.</p>
	Intégrer les parkings et les rendre évolutifs	15	<p>Les niveaux de parkings sont implantés à l'aplomb des bâtiments et leurs accès intégrés à la volumétrie générale des ces derniers</p> <p>- Dans le cas d'une opération mixte, le foisonnement des places de stationnement est mis en place afin d'en diminuer le nombre (diminution à hauteur de 30% permise par la modification 2 du PLUi)</p> <p>- Dans les autres cas, l'ouverture des parkings à des usagers extérieurs au programme est étudiée</p>	<p>Les parkings ne sont plus intégrés en infrastructure mais regroupés en superstructure dans un périmètre de 300m.</p>	<p>Les niveaux de parking sont pensés pour être évolutifs et transformables</p>
Des toitures habitées et utiles	Intégrer et donner une fonction à l'ensemble des toitures terrasses	16.1	<p>Toutes les toitures font l'objet d'un traitement architectural de qualité afin de proposer une 5ème façade contribuant au paysage des avoisinants. Les édifices et éléments techniques (y compris les PV) sont intégrés à l'architecture du bâtiment</p> <p>Les toitures gravillonnées sont évitées et sont uniquement réservées aux toitures non vues des bâtiments existants ou à venir.</p>	<p>Une partie des toitures est conçue comme élément d'expression architecturale du couronnement du bâtiment (résille, pergola, jardin suspendu...)</p> <p>Le traitement du ou des derniers étages de l'émergence est différencié afin de créer une ligne de ciel distinctive pour le quartier</p>	<p>Les derniers niveaux du bâtiment sont conçus dans l'objectif de marquer l'identité du bâtiment (forme, fonction)</p>
	Traiter qualitativement le rapport au ciel au-dessus de la côte IGH	16.2	<p>Au-dessus de la côte IGH les toitures sont soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- végétalisées avec des complexes de type semi-intensif (25cm min) ou intensif (30cm min) permettant le traitement des eaux de pluie courantes.</li> <li>- conçues pour accueillir des panneaux photovoltaïques (dès la livraison ou PV ready). Une étude d'opportunité relative à l'installation et à l'exploitation des panneaux photovoltaïques est fournie.</li> </ul> <p>La superposition d'usages (végétalisation + production d'énergie) est étudiée.</p>	<p>La production photovoltaïque est à minima 14 kWh/an.m<sup>2</sup> de surface de plancher développée, avec une installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 10 WC/m<sup>2</sup> de surface de plancher développée.</p>	
	Donner une fonction à toutes les toitures terrasses situées sous la côte IGH	16.3	<p>En dessous de la côte IGH, au moins 80% des toitures terrasses sont conçues pour être accessibles (équipement, caractéristiques d'accès, modes de gestion) aujourd'hui ou demain. Les éventuels panneaux photovoltaïques sont implantés de façon compatible avec les usages (ombrières, surtoitures).</p> <p>Les toitures terrasses végétalisées sont à minima de type semi-intensif (complexe de culture de 25cm d'épaisseur minimum). Elles permettent le traitement des eaux de pluie courantes</p>	<p>En dessous de la côte IGH des fonctions innovantes sont prévues permettant l'accès du public (jardin sur le toit, rooftop, intégration d'usages, espaces partagés...)</p> <p>Les toitures terrasses végétalisées sont de type intensif (complexe de culture de 30cm d'épaisseur minimum) et permettent le traitement des eaux de pluie courantes</p>	<p>Les toitures terrasses végétalisées sont de type intensif (épaisseur du complexe de culture supérieur à 40cm) permettant l'accès et le développement d'agriculture urbaine ou de toiture jardin.</p>
Des espaces confortables et évolutifs	Maximiser les espaces traversants ou bi-orientés	17	<p>Maximiser le nombre d'espaces traversants ou multi-orientés dès lors que leurs fonctions nécessitent l'apport de lumière naturelle. Tout espace mono-orienté propose des qualités supplémentaires.</p> <p><b>Objectif à adapter suivant la programmation</b></p>		
	Assurer le confort climatique	18	<p>La température intérieure de l'ensemble des espaces à utilisation autre que passagère ne dépassera pas 28°C plus de 150h/ an</p> <p><b>A moduler selon la programmation</b></p>	<p>La température intérieure de l'ensemble des espaces ne dépassera pas 28°C plus de 120h/ an (STD)</p> <p><b>A moduler selon la programmation</b></p>	<p>La température intérieure de l'ensemble des espaces ne dépassera pas 28°C plus de 90h/ an (STD)</p> <p><b>A moduler selon la programmation</b></p>
	Développer des espaces sains	19	<p>Dans le respect des règles sanitaires, dès que le contexte urbain le permet, la ventilation naturelle doit être privilégiée et tout dispositif adapté pour être compatible, tel que : plateaux traversants, atriums, cheminées et capteurs à vent, surventilation nocturne, etc.</p> <p><b>Indicateur sur la ventilation à formaliser suivant programmation</b></p> <p>Tous les matériaux en contact avec l'air intérieur devront avoir une étiquette sanitaire Classe A minimum pour les émissions de COV et les formaldéhydes</p> <p>Les certificats d'étiquette sanitaire pour les émissions de COV et les formaldéhydes doivent être fournis</p>	<p>Tous les matériaux en contact avec l'air intérieur devront avoir une étiquette sanitaire Classe A+ minimum pour les émissions de COV et les formaldéhydes</p> <p>Les certificats d'étiquette sanitaire Classe A+ pour les émissions de COV et les formaldéhydes doivent être fournis</p>	
	Assurer le confort spatial	20	<p>Hauteur libre sous faux-plafond de 2,70 minimum</p> <p><b>A moduler selon programmation</b></p>	<p>Des espaces atypiques sont développés double hauteurs, ateliers, atrium</p>	
	Assurer l'adaptabilité et la réversibilité	21	<p>L'adaptabilité et l'évolutivité du bâtiment est recherchée : (notamment : trame structurelle permettant des configurations évolutives, flexibilité des cloisonnements, anticipation des modalités opérationnelles, réglementaires, juridiques etc., facilitant la cession et la mutation des espaces.</p>		
	Offrir un espace extérieur pour tout utilisateur	22	<p>Tout utilisateur du bâtiment bénéficie d'au moins un accès à un espace extérieur collectif ou privé (toiture, jardin, terrasse, coursive, balcon, loggia, patio...). Ces extérieurs sont en partie protégés du soleil et du vent afin d'en assurer le confort d'usage (abris, ombrières, pergolas...).</p> <p>Le prolongement des espaces à vivre principaux du bâtiment par un espace extérieur conçu pour être appropriable est systématiquement étudié et mis en œuvre autant que possible sauf dans le cas d'une impossibilité de réalisation justifiée.</p>	<p>Chaque niveau bénéficie d'un espace extérieur exploitable.</p>	<p>Les espaces extérieurs sont maximisés au sein de l'opération : coursives, balcons filants, balcons multiples etc.</p>

Des espaces pour bien vivre ensemble	Des espaces partagés par les utilisateurs	23	Développement et équipement d'au moins 1 espace partagé par les utilisateurs au sein de chaque bâtiment, sa gestion est anticipée, son positionnement choisi pour permettre sa visibilité et sa mise en valeur	Développement d'espaces à usages variables (optimisés) en fonction des plages horaires et/ou développement de fonctions partagées: type salle de sport, de musique, potager collectif...	Développement de fonctions permettant d'étendre l'usage de certaines parties du bâtiments au delà des horaires d'ouverture (cours de sport, concert, bar...)
	Des circulations généreuses et confortables favorisant la convivialité	24	Les circulations sont qualitatives : dans la mesure du possible, elles sont éclairées naturellement et offrent des vues vers l'extérieur ainsi que des paliers généreux pour permettre les croisements, échanges informels et inciter à l'usage des escaliers. Le nombre de locaux desservi par palier est réduit autant que possible	Toutes les circulations sont éclairées naturellement et/ ou externalisées.	Des espaces de circulation atypiques sont développés (surlargeurs, paliers d'accès ouverts, atrium...)
	Développer des bâtiments contribuant à la mixité urbaine	25	Les bâtiments sont conçus autant que possible de façon mixer et superposer les typologies d'usages	L'opération propose une mixité programmatique et d'usages en tirant profit des temporalités (jour/nuit), ouverture d'activités le soir telles que restaurant/bar, centre de conférences etc.	
	Développer des usages de cœur d'îlot	26	Dans le cas d'existence de cœurs d'îlots, des usages y sont systématiquement prévus dans une réflexion d'ensemble. La majeure partie du cœur de l'îlot doit être accessible aux usagers. Les cœurs d'îlot totalement inaccessibles ne sont pas admis	Des activités du bâtiment et/ou des des fonctions atypiques sont développées en cœur d'îlot: détente, sport Le cœur d'îlot est pensé pour être partiellement accessible au public (horaires et gestion à anticiper)	Le cœur d'îlot est entièrement ouvert au public et offre des fonctions collectives
	Stimuler l'expérience urbaine	27	L'opération contribue à ponctuer le parcours urbain en offrant un ou des espaces singuliers, offerts à la ville et au quartier : lieux d'usages, vues singulières sur le cœur d'îlot ou le grand paysage, expériences sensorielles et/ou artistiques, lieux ludiques etc.		
Des espaces de nature en ville	Considérer le végétal comme une composante à forte du projet	28	Le végétal est considéré comme une composante forte, pérenne et méditerranéenne des projets. Le plan paysage unique est élaboré à l'échelle de l'îlot simultanément aux études de conception des différents architectes des bâtiments	Le végétal est utilisé comme composante de l'architecture (façade végétale, intégration de dispositifs végétalisés dans la volumétrie...).	Les bâtiments deviennent paysage
	Utiliser le végétal comme facteur de santé et bien-être pour les utilisateurs	29	La conception initiale des espaces permet à chaque utilisateur d'entretenir une relation directe avec le végétal et/ou le paysage environnant: par les vues depuis les espaces à usages privatifs ou depuis les espaces communs, par les usages dont il est support (potager collectif, jardin privatif...)	La composition paysagère profite aux espaces publics attenants (végétation, éclairage)	
	Permettre le développement de pleine terre et la maximisation du nombre d'arbres hautes tiges	30		La surface de pleine terre et le nombre d'arbres haute tiges sont supérieurs aux obligations du PLUi	Hors emprise des bâtiments, la totalité de la parcelle est composée de pleine terre
	S'appuyer sur la nature marseillaise	31	La palette végétale est composée d'espèces variées (caduques, persistants, couleurs, fruitiers, strate basses, hautes tiges...) et adaptées au vent et à la sécheresse, permettant de limiter l'entretien, l'arrosage	La palette végétale prévoit l'évolution du paysage en fonction des saisons/ Des arbres fruitiers sont prévus	
	Contribuer à la biodiversité	32	Pour les parcelles de surface inférieure à 2000m², 10% de la surface est favorable à la biodiversité (coefficient de biotope CBS≥0,10) Pour les parcelles de surface comprise entre 2000 et 3000m², 15% de la surface est favorable à la biodiversité (coefficient de biotope CBS≥0,15) Pour les parcelles de surface supérieure à 3000m², 25% de la surface est favorable à la biodiversité (coefficient de biotope CBS≥0,25)	Le projet fait l'objet d'une labélisation biodiverscity ou effinature	Pour les parcelles de surface inférieure à 2000m², 15% de la surface est favorable à la biodiversité (coefficient de biotope CBS≥0,15) Pour les parcelles de surface comprise entre 2000 et 3000m², 20% de la surface est favorable à la biodiversité (coefficient de biotope CBS≥0,20) Pour les parcelles de surface supérieure à 3000m², 30% de la surface est favorable à la biodiversité (coefficient de biotope CBS≥0,30) Le projet fait l'objet d'une labélisation biodiverscity ou effinature
	Utiliser des revêtements perméables	33	Hormis les voies pompiers et sous réserve de contraintes techniques, les sols extérieurs sont perméables et aucun revêtement bitumineux n'est utilisé		
	Porter une attention au traitement qualitatif des limites et recul sur rue	34	Les clôtures sont conformes aux prescriptions de l'urbaniste de secteur et intégrées dans des épaisseurs végétales. Les limites sont traitées de façon précise et qualitative	Par leur traitement paysager, les clôtures constituent des éléments forts du paysage	
Des matériaux sobres et robustes	Assurer la robustesse et la transparence des sous-bassements	35	Les sous-bassements sont transparents ou sont traités par des matériaux résistants aux chocs et aux graffitis et différenciant le socle du bâtiment par leur nature et leur texture. Le traitement des locaux techniques est intégré à la façade	Mise en place de matériaux nobles type pierres locales	
	Développer des façades résistantes et intégrées au paysage bâti et naturel environnant	36	Les façades sont constituées de matériaux répondant aux critères de résistance, facilité d'entretien, confort thermique et environnemental, capacité à permettre de nouveaux usages tout en garantissant leur intégration dans le paysage bâti environnant. L'enduit gratté fin n'est pas utilisé.		
	Réduction de l'impact des matériaux de construction: matériaux biosourcés, géosourcés, locaux, issus du réemploi	37.1	Les indicateurs Ic énergie et Ic construction respectent les objectifs 2025 de la RE2020. Des matériaux géosourcés ou biosourcés sont utilisés. Les matériaux biosourcés sont mis en œuvre sur au moins deux postes, avec un taux d'au moins 12kg/m2 de SDP.	Les indicateurs Ic énergie et Ic construction respectent les objectifs 2028 de la RE2020. Des matériaux géosourcés ou biosourcés sont utilisés. Les matériaux biosourcés sont mis en œuvre sur au moins deux postes, avec un taux d'au moins 24kg/m2 de SDP	Les indicateurs Ic énergie et Ic construction respectent les objectifs 2031 de la RE2020. Des matériaux géosourcés ou biosourcés sont utilisés. Les matériaux biosourcés sont mis en œuvre sur au moins deux postes, avec un taux d'au moins 36kg/m2 de SDP
		37.2	L'utilisation de matériaux de réemploi est étudiée en favorisant les filières locales. - Les opportunités de réemploi in-situ basées sur les PEMD fournis sont identifiées - Les opportunités d'intégrer des matériaux de réemploi en approvisionnement extérieur sont identifiées Une note justifiant les pistes envisagées pour l'utilisation des matériaux réemployés, l'analyse de faisabilité et la justification d'utilisation ou non de matériaux issus du réemploi pour le projet est attendue	Des matériaux issus du réemploi sont utilisés dans la construction et/ou une réflexion est portée sur la démontabilité et la séparabilité des produits permettant une réutilisation et une recyclable aisée	
		37.3		Dans le cas d'un système constructif en béton, au moins 60% de la quantité totale de béton est constitué de béton bas carbone et/ou de béton avec au moins 20% d'agrégats recyclés	Des systèmes constructifs alternatifs sont mis en œuvre: béton très bas carbone, mixte bois/béton, structure ou façade : bois, terre, pierre,...
		37.4		L'isolation est constituée à minima de 30% de matériaux biosourcés. Les isolants issus de la pétrochimie sont évités	L'isolation est constituée à minima de 50% de matériaux biosourcés, ou de 30% de matériaux biosourcés locaux. Les isolants issus de la pétrochimie sont évités
37.5	L'usage des matières issues de la pétrochimie est limité : - aucun revêtement de façade - réduit au strict minimum sur les menuiseries et les occultations	L'ensemble des menuiseries extérieures est en bois, aluminium ou bois - aluminium			

Un projet économe et circulaire	Optimiser la performance énergétique	38	Le Cep respecte l'objectif de la RE2020	Le Cep atteint le niveau Cep max -10% (Etude RE2020)	Le Cep atteint le niveau Cep max -15% (Etude RE2020)
	Maitrise des consommations et des puissances énergétiques	39	Une simulation énergétique dynamique est réalisée pour le calcul des consommations mobilières et immobilières (Chauffage, rafraîchissement, éclairage, ECS, bureautique, ascenseur, ventilation des parking...) <b>Objectif à moduler suivant programmation</b>		
	Maitriser les consommations électriques	40		Des dispositifs de flexibilité sont mis en œuvre : Dispositifs d'écrêtage, de stockage, de gestion de la puissance appelée, pilotage dynamique des charges en fonction de signaux externes	Un agrégateur smart grids est mis en place
	Encourager les mobilités électriques	41	3% des places de parking sont équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques de 22kW minimum. <b>A moduler suivant programmation</b>		
	Utiliser des énergies renouvelables	42	L'énergie thermique est produite par au moins 70% d'ENR pour les opérations raccordables au réseau de boucle à eau de mer. Les systèmes sur aérothermie sont interdits		
	Optimiser la consommation d'eau	43	Des dispositifs de réduction des consommations d'eau sont mis en œuvre (mousseur économiseur, réducteur de débit, mitigeur à limitation de débit, robinet à démarrage en eau froide, régulation des débits d'arrosage, récupération des eaux de pluie / eaux grises...) Un calcul de consommation d'eau de référence (s'appuyant sur les hypothèses de consommation transmises dans le guide d'utilisation) et un calcul avec les appareils installés est demandé afin de justifier une réduction de la consommation.	Un calcul de consommation d'eau de référence et un calcul avec les appareils installés est demandé afin de justifier une réduction de la consommation. Une réduction de 30% de la consommation par rapport aux consommations de référence est attendu	Un système de réutilisation de l'eau permettant de répondre aux besoins d'eau des WC, des espaces verts et du nettoyage de voirie est mis en œuvre
	Améliorer la gestion des déchets	44	Le mode de gestion des déchets à l'intérieur du bâtiment est cohérent avec le système de gestion des déchets mis en place sur l'espace public. Le local déchets sera situé au RDC ou au sous-sol, dimensionné conformément aux prescriptions de l'annexe déchets du PLUi et permettra le tri sélectif.		
			Une solution de compostage est proposée à l'échelle de l'îlot <b>A moduler en fonction de la programmation</b>		
	Optimiser la gestion des sols et des déchets de chantier	45	La gestion des déblais/remblais est optimisée, avec pour objectif cible 20% des terres excavées réemployées		
<u>A l'échelle de l'îlot</u> , au moins 70% des déchets de chantier sont valorisés			<u>A l'échelle de l'îlot</u> , au moins 90% des déchets de chantier sont valorisés		
gestion des eaux pluviales	46	Excepté en cas d'impossibilité technique, l'intégralité des eaux de pluies de l'îlot doit être infiltrée dans le sol. Dans tous les cas il est nécessaire de limiter autant que possible les rejets d'eau pluviale dans le réseau public			
Des usages accompagnés	Assurer un accompagnement des usages à la suite de la réalisation	47	Un livret utilisateur est produit et remis à l'ensemble des utilisateurs afin de les sensibiliser sur : - les enjeux environnementaux et les bonnes pratiques à adopter (maitrise de l'énergie, gestion de l'eau, ventilation, gestion des protections solaires...) - les services proposés à l'échelle du bâtiment et du quartier (gestion des déchets, services de mobilité, conciergerie...)	En complément de la remise du livret utilisateur, une réunion de sensibilisation des utilisateurs est organisée	Un coaching d'usage est mis en place sur une durée d'au moins un an
	Assurer un suivi des consommations	48		Un monitoring est mis en place permettant le suivi des consommations : d'électricité, de chauffage et de climatisation et d'eau	Une plateforme numérique de suivi des consommations utilisable par les entreprises est mise en place
	Maitriser les coûts d'exploitation	49	Les charges d'exploitation sont estimées en phase conception, permettant d'apprécier le coût associé au fonctionnement (consommations énergétiques, entretien, maintenance, services...) Le niveau de charges est suivi sur au moins 2 ans après la livraison du bâtiment.	Le coût global de l'opération est estimé et transmis (coûts de construction et d'exploitation)	
Label	Répondre à un label de qualité environnementale	50	Le bâtiment est labélisé BDM Argent ou équivalent. A moduler suivant la programmation. Labels complémentaires à identifier selon la programmation L'intégralité des livrables nécessaires aux différentes labélisations du projet sera mise à disposition de l'EPA EUROMEDITERRANEE	Le bâtiment est labélisé BDM Or ou équivalent. A moduler suivant la programmation. Labels complémentaires à identifier selon la programmation L'intégralité des livrables nécessaires aux différentes labélisations du projet sera mise à disposition de l'EPA EUROMEDITERRANEE	